



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC-CONVENTION SIEG REFECTION LANTERNES CAPOTS PLASTIQUES EN LED

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

Etaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, François MARQUET représenté par Francis GILBERT, *Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET*, Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Arnaud MITORAJ*, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Aline TETEVIDE

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, technique et financières du transfert de compétence Eclairage Public et donnant délégation à son Président pour signer les conventions de financement des travaux d'Eclairage Public,

Vu que la Commune d'Orcet a transféré la compétence éclairage public au S.I.E.G.,

Vu la délibération du S.I.E.G. du 17/09/2011 sur le financement des travaux d'éclairage public,

Vu le détail estimatif des travaux transmis par le S.I.E.G.,


Vu le projet de convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal transmis par le S.I.E.G.,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le montant des travaux pour la réfection de l'éclairage public par des lanternes capots plastiques en led qui s'élèvent à 85 000 € H.T. dont la part communale équivaut à 42 529.04 € H.T (dans la proportion de 50% du montant total H.T.)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public

Fait à Orcet le : 19 décembre 2023
Signé le : 19 décembre 2023 à Orcet
Publié le : 20 décembre 2023
Transmis le : 20 décembre 2023

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.